

malhonnêteté et de hausser le niveau des discours. (*Applaudissements*)

• (5.30 p.m.)

[Traduction.]

J'aimerais revenir aujourd'hui à la résolution du ministère des Postes qui a été rejetée au cours de cette session, monsieur l'Orateur. Je suis certain, à cause des relations que j'entretiens avec les membres de cette Chambre, que ce rejet ne constitue pas une attaque contre moi-même ou contre la façon dont je dirige le ministère des Postes. Je crois qu'au cours des deux dernières années j'ai bien démontré aux honorables députés de cette Chambre que je ne prenais pas à la légère tout ce qui a trait au ministère des Postes, tout ce qui a trait à cette Chambre, tout ce qui a trait à notre pays. J'ai cru sincèrement en tout ce que j'ai dit, tout ce que j'ai suggéré, tout ce que j'ai appuyé, monsieur l'Orateur. J'ai cru en cette résolution du ministère des Postes qui a été rejetée. Et parce que j'y ai cru, je fais face à mes responsabilités. J'aimerais informer les honorables députés de cette Chambre que, à l'exemple du général MacArthur à Bataan, «je reviendrai».

[Français]

Monsieur l'Orateur, avant que cette résolution soit présentée de nouveau, j'aimerais relever plusieurs points qui auraient été touchés si cette importante mesure législative avait survécu.

La Commission Glassco a recommandé une comptabilité améliorée pour le ministère des Postes. Cette nouvelle comptabilité avait pour but d'inclure dans le budget du ministère des Postes...

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre enfreint le Règlement, car le sort de cette résolution a déjà été décidé.

L'hon. M. Côté: Je sais, monsieur l'Orateur, que la Chambre a pris une décision relativement à cette résolution, mais il m'est encore possible de parler du ministère des Postes, en cette enceinte.

J'étais en train de dire que cette nouvelle comptabilité avait pour but d'inclure dans le budget du ministère des Postes toutes les dépenses encourues par les autres ministères et les agences du gouvernement. Ce nouveau système a été mis en vigueur et a fait disparaître à tout jamais cette illusion que nous avions d'un budget toujours bien balancé.

Une recommandation de la Commission Glassco a tout de suite fait place à une autre. Après avoir établi tous les coûts d'opération, un nouveau système fut établi afin de partager ces coûts entre les différentes catégories

[L'hon. M. Côté.]

de courrier. Ce système a été établi à l'aide des techniques statistiques d'échantillonnage les plus modernes, ajoutées à toutes les variations possibles qui affectent la manutention des diverses catégories de courrier.

Les résultats obtenus répondaient exactement au désir de la Commission Glassco. Au ministère des Postes, nous connaissons maintenant le coût de manutention de chaque catégorie de courrier. Nous savons également comment nous devons changer les taux afin que chaque catégorie de courrier puisse faire ses propres frais.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, la mise en vigueur de deux recommandations de la Commission Glassco a effacé ce rêve d'un budget balancé grâce à des taux établis dix ans plus tôt.

Les taux de la première classe ont été augmentés en 1954. Treize longues années plus tard, nous envisageons une nouvelle augmentation. Sans une connaissance approfondie des principes administratifs les plus modernes, chacun d'entre nous peut en conclure que des taux établis en 1954 sont périmés en 1967, à moins, cependant, que tout soit demeuré au même point, tel le volume du courrier, le nombre d'employés requis, le niveau des salaires et les exigences du service.

Pour la dernière partie de l'année financière 1967-1968, le coût de manutention du courrier de première classe dépassera les revenus anticipés de cette catégorie de notre courrier.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette infiniment d'interrompre l'honorable ministre, mais il me semble qu'il est maintenant en train d'avancer des arguments qu'il aurait dû soulever l'autre soir et qui se rapportent directement à la résolution qu'il avait proposée. S'il veut nous parler de l'administration générale de son ministère, on peut lui permettre de le faire, mais franchement, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'honorable ministre enfreint le Règlement, en ce moment.

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du rappel au Règlement, je parle actuellement de l'administration générale du ministère, et comme l'administration est basée sur les revenus et les dépenses, je soutiens que cela est nécessaire, puisqu'il s'agit du ministère qui affiche le plus gros revenu, au sein du gouvernement, et si l'on veut à tout prix parler des Postes, il faut évidemment parler de revenu.

L'hon. M. Lambert: Mais, monsieur l'Orateur, il n'est pas permis au ministre d'entrer par la porte de derrière, si on lui interdit l'entrée par la porte de devant.